

Formation permanente pour médiateurs

Préférences Mentales :
les instruments du MBTI à
l'usage des médiateurs

20 janvier 2023

PMR Europe 2023

www.pmr-europe.com

Contenu de cette journée et programme

Que peut-on faire face à une partie qui s'exprime de façon ultra détaillée alors que l'autre s'exprime de façon synthétique ou face à une partie qui ne veut pas s'aventurer dans le territoire émotionnel alors que l'autre y est totalement ou encore face à une partie qui veut en finir au plus vite alors que l'autre veut investiguer toutes les solutions possibles et imaginables ?

Quelques questions parmi d'autres qui trouvent une réponse au cours de ce séminaire d'une journée sur le **MBTI** (Myers-Briggs Type Indicator) qui dérive des théories du psychologue Suisse Carl Jung et qui s'intéresse à quatre préférences mentales :

- **Comment notre esprit récolte-t-il de l'information** : en faisant appel aux 5 sens ou à l'intuition (S = Sensation) ou (N = iNtuition) ?
- **Comment notre esprit décide-t-il sur base de l'information recueillie** : en faisant appel à notre mental ou à nos émotions (T = Thinking) ou (F = Feeling) ?
- **D'où tirons-nous notre énergie** : de l'environnement extérieur, des activités et des expériences (E = Extraversion), ou de l'univers intérieur des idées, des souvenirs et des émotions (I= Introversion) ?
- **Quel est notre mode d'action préféré par rapport au monde extérieur** : le jugement impliquant contrôle et maîtrise (J=judgment) ou la perception impliquant souplesse et flexibilité (P= Perception) ?

Les deux premières préférences ont une influence sur la substance du différend et sa résolution. Les deux dernières préférences ont une influence sur la manière dont le différend est apparu et sera résolu. Ces préférences deviennent nos modes par défaut. Un médiateur doit pouvoir passer de l'un à l'autre mode avec aisance. Être capable de détecter les préférences des parties quant à la manière de récolter l'information (S/N), la manière de prendre des décisions (T/F), la manière de tirer leur énergie (E/I) et la manière d'appréhender le monde extérieur (J/P), permet au médiateur de choisir consciemment les outils, techniques et compétences à sa disposition afin d'augmenter les chances des parties de résoudre leur différend.

Intervenants



Fondatrice de PMR
Médiatrice agréée en matières civiles, commerciales, sociales et familiales
Formatrice à la pratique de la médiation, notamment à UCL/UStLouis et dans d'autres instances
Auteure de nombreux ouvrages et articles sur la médiation
Avocat honoraire



Fondatrice de PMR
Médiatrice agréée en matières civiles, commerciales, sociales et familiales
Formatrice à la médiation et à la gestion de conflits
Auteure de nombreux ouvrages et articles sur la médiation et la négociation raisonnée
Avocat honoraire

Modalités

DATES & DURÉE

Le 20 Janvier 2023, soit une journée complète

De 9.30 à 17.30

Accueil à partir de 9.15

ATTESTATION

Une attestation sera délivrée aux participants (7h)

PRIX

300 euros TVAc,
Comprenant la formation, le matériel didactique et les pauses café

LIEU

PMR Europe
Rue Dodonée 113
1180 Bruxelles

PMR Europe

est un centre agréé par la Commission fédérale de médiation pour dispenser des formations permanentes

Formulaire d'inscription

**Date limite
d'inscription :
15 janvier 2023**

Je verse la somme de 300
euros en faveur du compte
de PMR Europe
IBAN BE42 0014 8113 7254
BIC GEBABEBB avec la
mention :
Nom Prénom + MBTI 2023

A renvoyer par E-mail :
martine.becker@pmr-europe.com

A REMPLIR EN MAJUSCULES SVP

Nom :

Prénom :

Profession :

Firme :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél :

Fax :

Email :

Gsm :

Coordonnées de facturation :

.....

.....

TVA n° :

J'ai pris connaissance des conditions générales
d'inscription et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date

Signature

Conditions générales

PMR Europe SRL
Rue Dodonée 113
1180 Bruxelles
T +32 2 344 53 70
F + 32 2 344 46 58
www.pmr-europe.com
T.V.A. BE 0866 413 205

L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe n° 001 4811372 54, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.